



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2025-165

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2025

Sommaire

DREETS OCCITANIE /

R76-2025-06-13-00007 - Décision n° 2025-OCC-T1-01 du 13 juin 2025 portant création de l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal et affectation des agents de contrôle au sein de cette unité dans la DREETS. (3 pages)

Page 3

R76-2025-06-16-00005 - Décision n° 2025-OCC-T1-02 portant habilitation d'un agent de contrôle de l'URACTI Occitanie à procéder aux actes d'enquête sous pseudonyme pour la constatation des infractions relatives au travail illégal (2 pages)

Page 7

DREETS OCCITANIE

R76-2025-06-13-00007

Décision n° 2025-OCC-T1-01 du 13 juin 2025 portant création de l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal et affectation des agents de contrôle au sein de cette unité dans la DREETS.



Décision n° 2025-OCC-TI-01 du 13 juin 2025 portant création de l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal et affectation des agents de contrôle au sein de cette unité dans la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Occitanie**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2024 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 portant nomination de Julien TOGNOLA en qualité de Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie,

Vu la décision du DREETS n° 2023-OCC-TI-01 du 03 juillet 2023 relative à la création de l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal et affectation des agents de contrôle au sein de cette unité dans la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie,

DECIDE

Article 1

Sans préjudice des compétences dévolues aux unités de contrôle constituées dans les différents départements de la région, et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-8 du code du travail, il est créé une unité régionale d'appui et de contrôle, chargée de la lutte contre le travail illégal et rattachée au pôle « politique du travail » de la DREETS, compétente à l'égard de l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur le territoire de la région Occitanie, tous secteurs d'activité confondus, agriculture incluse.

Cette unité a son siège à Toulouse et est implantée à Montpellier, Toulouse, Perpignan et Montauban.

Article 2

Est nommée comme responsable de l'unité régionale d'appui et de contrôle, chargée de la lutte contre le travail illégal :

- Cécile LE QUER, directrice adjointe du travail

Article 3

Sont affectés au sein de l'unité régionale d'appui et de contrôle, chargée de la lutte contre le travail illégal :

- **Site de Toulouse** :
 - o Céline NANDILLON, inspectrice du travail
 - o Poste vacant
- **Site de Montpellier** :
 - o Poste vacant
 - o Marie-Ghislaine LAMOR, inspectrice du travail
 - o Poste vacant
- **Site de Perpignan** :
 - o Vanessa MATTIUZZI, directrice-adjointe du travail
- **Site de Montauban** :
 - o Anne BRISSE, inspectrice du travail

Article 4

La présente décision abroge et remplace la décision du DREETS n° 2023-OCC-TI-01 du 03 juillet 2023 et toute autre décision précédant la présente relative à la création de l'unité régionale

d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal et affectation des agents de contrôle au sein de cette unité dans la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie.

Article 5

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse

Le 13 juin 2025,

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie,

Signé

Julien TOGNOLA

DREETS OCCITANIE

R76-2025-06-16-00005

Décision n° 2025-OCC-T1-02 portant habilitation
d'un agent de contrôle de l'URACTI Occitanie à
procéder aux actes d'enquête sous pseudonyme
pour la constatation des infractions relatives au
travail illégal



**Décision n° 2025-OCC-TI-02 portant habilitation d'un agent de contrôle de l'URACTI
Occitanie à procéder aux actes d'enquête sous pseudonyme pour la constatation des
infractions relatives au travail illégal**

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la
région Occitanie**

Vu le code du travail et notamment l'article L. 8271-6-5,

Vu l'arrêté du 24 juin 2024 relatif à l'habilitation des agents de contrôle du système d'inspection du travail pouvant procéder aux enquêtes sous pseudonyme

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2024 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 portant nomination de Julien TOGNOLA en qualité de Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie,

Vu la décision du 2025-OCC-TI-01 du 13 juin 2025 portant création de l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal et affectation des agents de contrôle au sein de cette unité dans la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie,

Vu la certification de suivi de formation d'enquêteur sous pseudonyme délivrée à Mme MATTIUZZI le 7 mars 2025 ;

DECIDE

Article unique : Madame MATTIUZZI Vanessa, affectée en qualité d'agent de contrôle de l'URACTI Occitanie est habilitée à procéder aux actes d'enquête sous pseudonyme pour la constatation des infractions relatives au travail illégal.

Fait à Toulouse

Le 16 juin 2025,

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie,

Signé

Julien TOGNOLA